

## décrets et arrêtés

### ASSEMBLEE DES REPRESENTANTS DU PEUPLE

**Décision du président de l'assemblée des représentants du peuple du 4 décembre 2018, portant réouverture des candidatures à l'instance de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption dans la catégorie de spécialiste en communication <sup>(1)</sup>.**

**Décision du président de l'assemblée des représentants du peuple du 4 décembre 2018, portant publication du barème d'évaluation adopté par la commission électorale à l'assemblée des représentants du peuple chargé de la réception des candidatures au conseil de l'instance de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption dans la catégorie de spécialiste en communication et d'y statuer <sup>(1)</sup>.**

<sup>(1)</sup> Les textes sont publiés uniquement en langue arabe.

### PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

**Arrêté de la ministre directrice du cabinet Présidentiel du 4 décembre 2018, portant délégation de signature en matière disciplinaire.**

La ministre directrice du cabinet Présidentiel,  
Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 19 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 90-1953 du 26 novembre 1990, portant organisation des services de la Présidence de la République, tel qu'il a été complété par le décret n° 2001-2136 du 15 septembre 2001 et le décret n° 2012-2473 du 16 octobre 2012,

Vu le décret n° 2011-503 du 10 mai 2011, portant nomination de Monsieur Brahim Nafaa, conseiller principal auprès du Président de la République,

Vu le décret n° 2011-723 du 15 juin 2011, chargeant Monsieur Brahim Nafaa, des fonctions de directeur général des services communs à la Présidence de la République,

Vu le décret Présidentiel n° 2018-116 du 1<sup>er</sup> novembre 2018, portant nomination de Madame Salma Elloumi Rekik, ministre directrice du cabinet Présidentiel.

Arrête :

Article premier - Conformément à l'article 51 (nouveau) de la loi susvisée n° 83-112 du 12 décembre 1983, Monsieur Brahim Nafaa, conseiller des services publics, conseiller principal auprès du Président de la République, directeur général des services communs à la Présidence de la République, est habilité à signer par délégation de la ministre directrice du cabinet Présidentiel les rapports de traduction devant le conseil de discipline et les décisions des sanctions disciplinaires, à l'exception des décisions de révocation.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et prend effet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2018.

Tunis, le 4 décembre 2018.

*La Ministre Directrice du Cabinet  
Présidentiel*

**Salma Elloumi Rekik**

**Arrêté de la ministre directrice du cabinet Présidentiel du 4 décembre 2018, portant délégation de signature.**

La ministre directrice du cabinet Présidentiel,  
Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 19 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,